

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 16 novembre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité Dermatologie et vénéréologie (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BACCOUCHE	Aziz
2	BENAZIZA	Amina
3	KEITA	Fatimata

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 16 novembre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



P/ Le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur Général Adjoint

Fabien LALEU